

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°2022-118

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT INDIVIDUEL DE LA PROPRIETE DE MADAME COUTTY, RUE LAFAYETTE.

Le Maire de Valserhône,

Vu la demande d'alignement en date du 08 avril 2022 formulée par le cabinet de Notaire Office Notarial du Val de Saône,

Vu le Code de la Voirie Routière (Art. L 112-1 à L 112-7, L.141-3, R 112-1 à R 112-3),

Vu le Code Général des Collectivités Territoires,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) en vigueur,

Vu l'état des lieux actuel,

ARRETE

Article 1: ALIGNEMENT

L'alignement de la voie mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini conformément au plan annexé à la demande (document joint).

Article 2: RESPONSABILITES

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3: FORMALITES D'URBANISME

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme, notamment dans ses articles L 421-1, R 421-1 et R 421-12 d).

Article 4: RECOURS

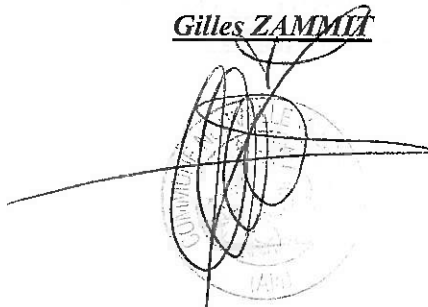
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétant dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Maire de la commune de Valsershône, les copropriétaire de l'immeuble au n°17 rue Lafayette, Mme Arbez Monique, Mme Walti Isabelle, Mme Giraud, Jeta Invest, M Hudry Stéphane, Mme Gavin Virginie.

Fait à Valsershône
Le 18 juillet 2022

Pour le Maire,
L'adjoint délégué à la voirie

Gilles ZAMMIA



Copie transmise à
-Service voirie Mairie de Valsershône

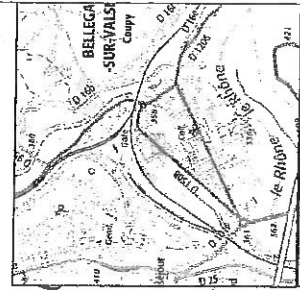
P.J. : 1 plan d'alignement

Mis en ligne le 12/08/2022

LA COMBE

Alignement au 15, rue de Lafayette

juillet 2022



VALSERHÖNE



1:250

